

# Le site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure



DÉPARTEMENT DE  
**L'EURE**

# Natura 2000 c'est quoi ?

- Programme issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats », **contribution de l'Union européenne au Sommet de la Terre de Rio (1992).**
- Politique de **développement durable des territoires à l'échelle européenne** : préserver la biodiversité par une **gestion avisée des espaces ruraux et maritimes (Financement Europe FEADER / Etats).**

**Réseau de sites remarquables** de par les milieux et espèces qu'ils abritent, identifiés comme en diminution à l'échelle européenne.

**En France, Natura 2000 repose sur le volontariat des acteurs de ces territoires => contraintes a minima. Objectif = comment concilier au mieux les activités humaines et la biodiversité (pas de « mise sous cloche »).**

# Natura 2000 c'est quoi ?

## RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

34%

de la surface  
marine de la zone  
économique exclusive

12,9%

de la surface  
terrestre  
métropolitaine  
soit 7 millions d'hectares

Landes et  
milieux ouverts



26%

Zones  
agricoles



15%

Territoires  
artificialisés



2%

Forêts



35%

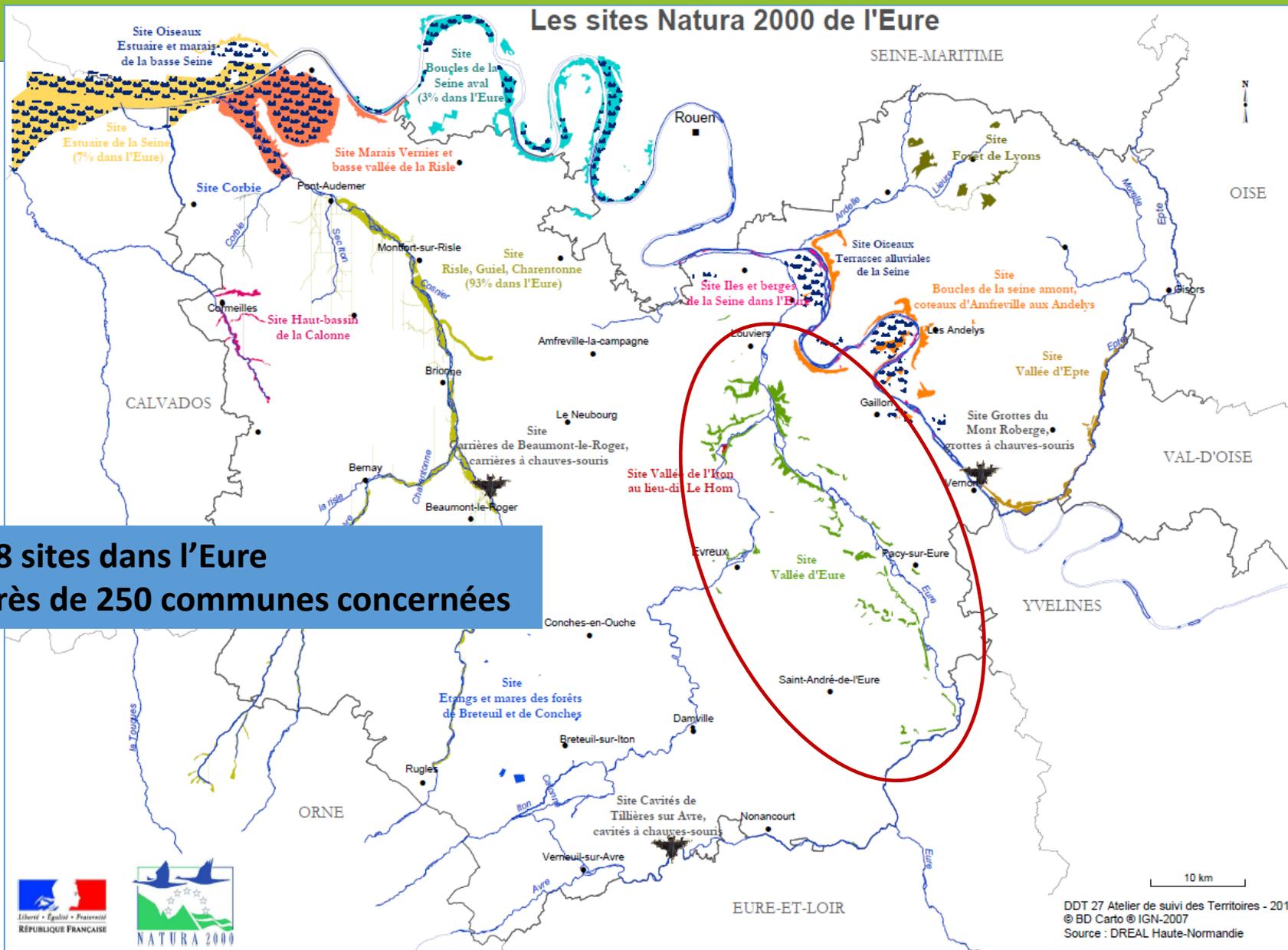
Zones  
humides



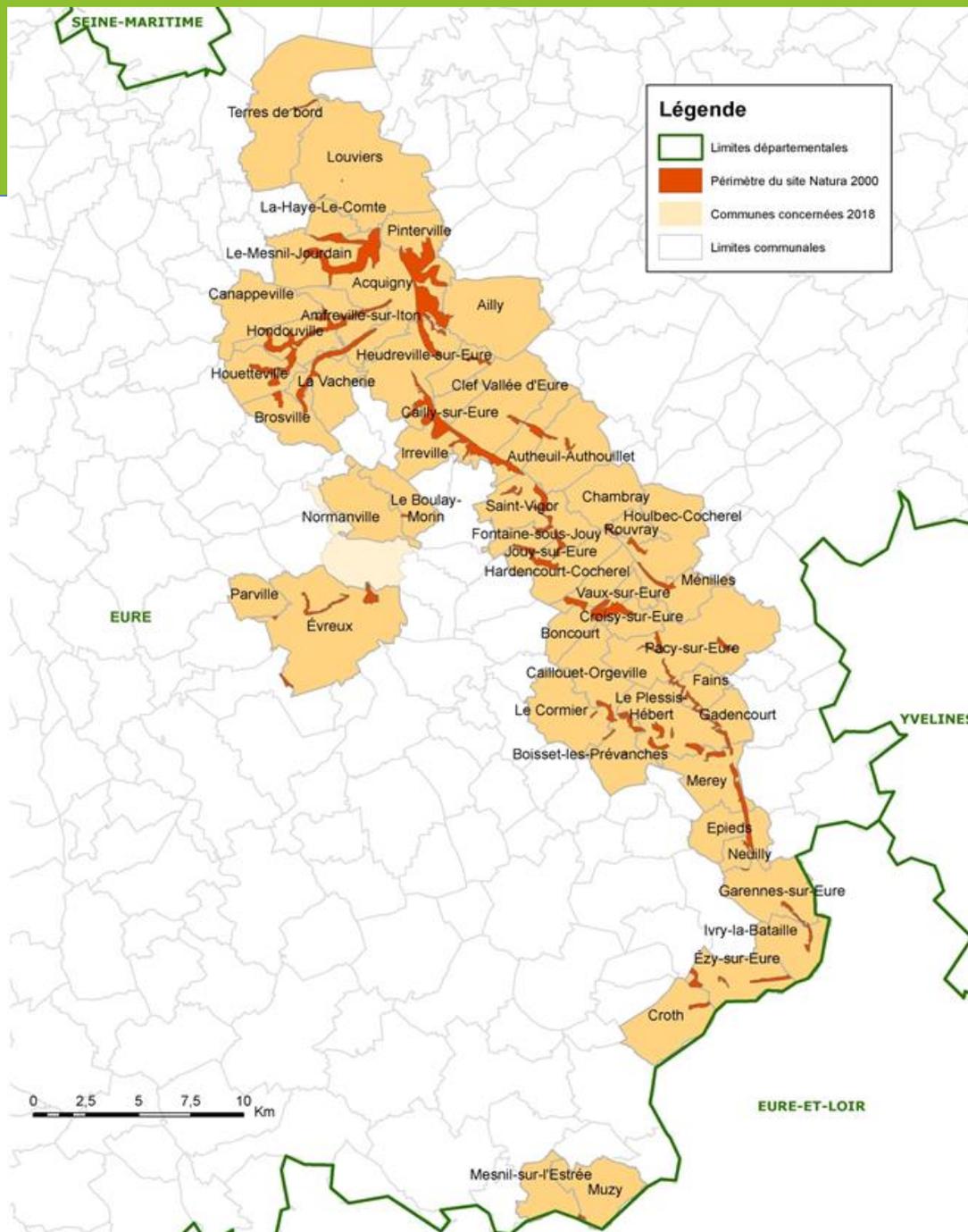
22%

# Natura 2000 dans l'Eure

## Les sites Natura 2000 de l'Eure



# Site Vallée d'Eure FR2300128



**Limite Nord :** Terres de Bord  
**Limite Sud :** Mesnil-sur-l'Estrée  
Localisé sur les versants de la **vallée de l'Eure** et de la **vallée de l'Iton** (en aval d'Evreux)

**Région, Département :**  
Normandie, Eure (27)

**Superficie :** 2 981 ha

**Nombre de communes :** 49  
**% du site en SAU :** 8,5 %  
**% du site en forêt :** 79 %  
**% du site en milieu naturel hors forêt hors SAU :** 10 %

5 EPCI eurois,  
1 EPCI eurélien

10 ENS au sein du territoire

# Un document d'objectifs

Document fixant les objectifs de gestion durable et définissant les mesures de gestion

## 5 tomes :

Tome 1 : état des lieux du site

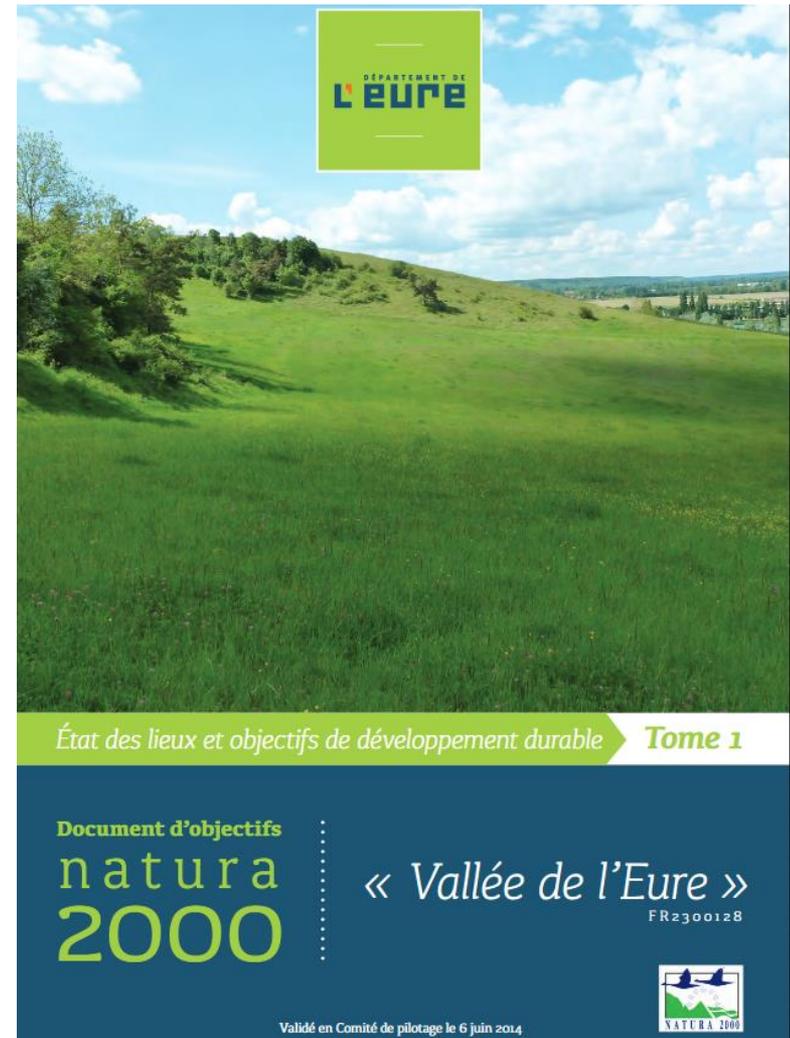
Tome 2 : mesures de gestion

Tome 3 : la charte Natura 2000

Tome 4 : la cartographie du site

Tome 5 : les annexes

Consultable en mairie



# Un comité de pilotage

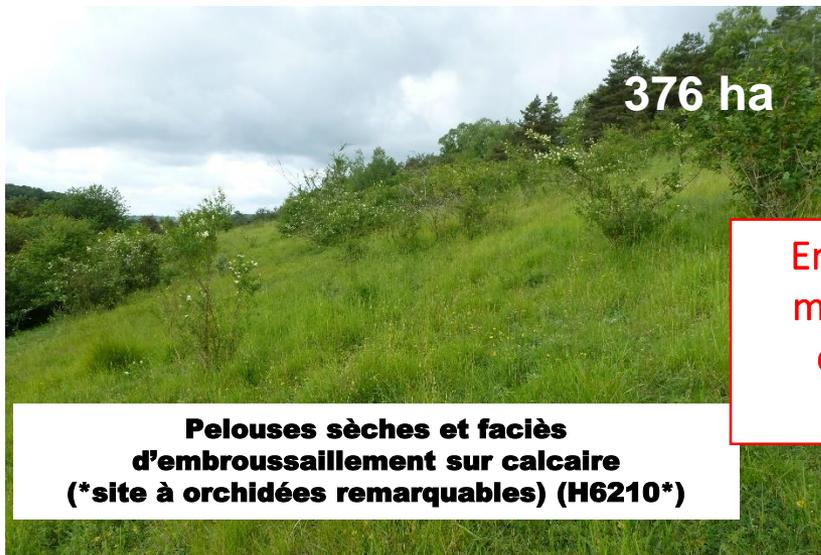
## Composition :

- Représentants des collectivités territoriales concernées et leurs groupements
- Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques
- Représentants de l'État participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif

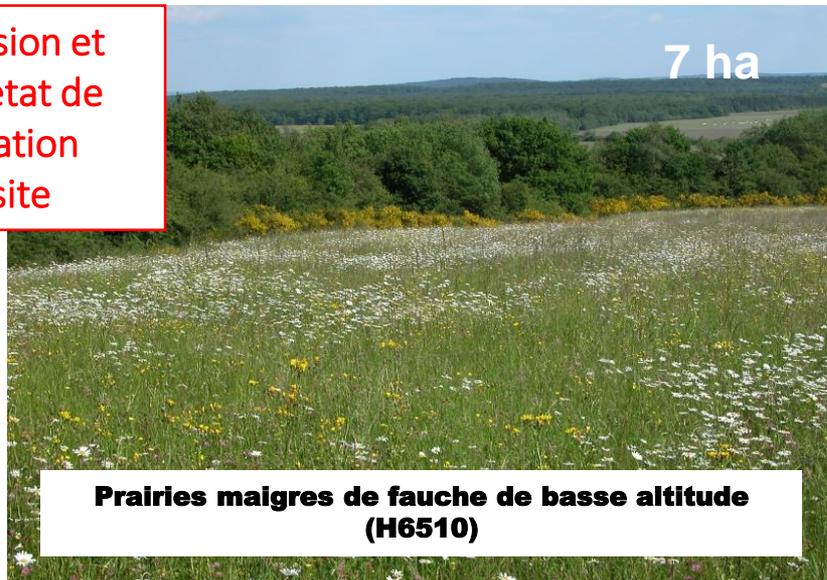
## Principe de fonctionnement :

- Création par arrêté préfectoral (pour chaque site)
- 1ère réunion présidée par le Préfet
- Désignation du président et du maître d'ouvrage de la rédaction / animation du document d'objectifs (DOCOb) par et parmi les collectivités du territoire

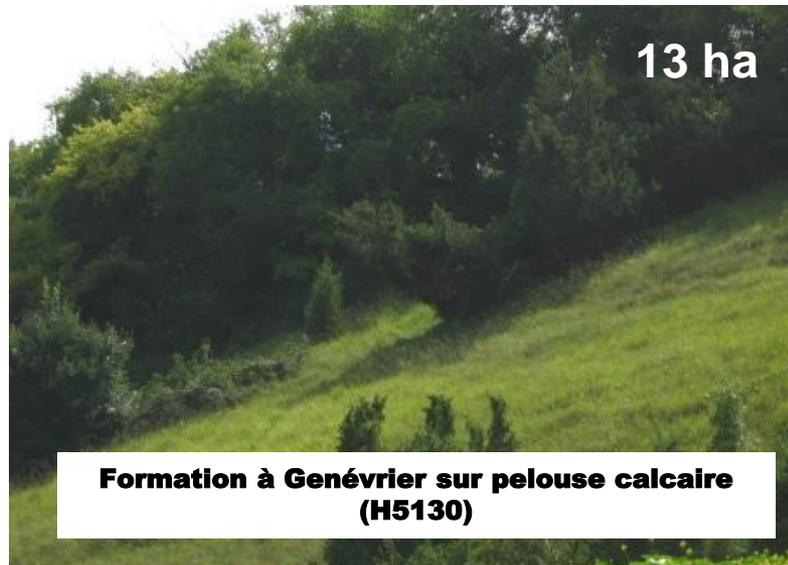
# Les habitats et espèces d'intérêt communautaire en milieux ouverts



En régression et mauvais état de conservation sur le site



*Habitat* ↓ *d'espèces*



Habitats d'intérêt communautaires, rares et vulnérables dans la région  
Abrtent des espèces patrimoniales

# Les habitats d'intérêt communautaire en milieux forestiers

2,5 ha

**Hêtraies-chênaies atlantiques à Houx (H9120)**

1136 ha

**Hêtraies-chênaies atlantiques à Lauréole ou à Jacinthe des bois (H9130)**

**Grottes non-exploitées par le tourisme (H8310)**

37 ha

**Frênaies de ravins atlantiques à Scolopendre (H9180)**

Habitats d'intérêt communautaires et espèce dits « prioritaires »

*Habitat* ↓ *d'espèce*

**Murin de Bechstein**

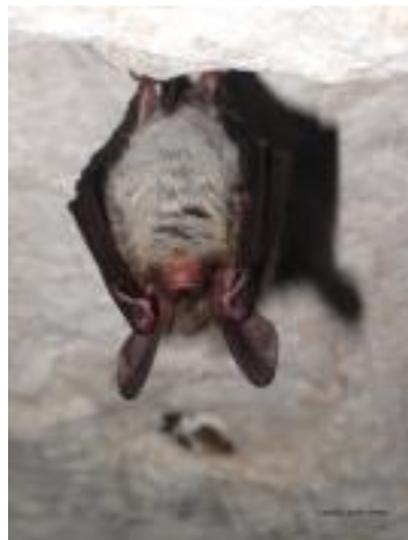
7 espèces d'intérêt communautaire au total  
Chauve-souris / Insectes



**Grand Rhinolophe**



**Grand murin**



**Murin de Bechstein**



**Lucane cerf-volant**



**Murin à oreilles  
échancrées**



**Damier de la Succise**



**Ecaille chinée**

# Une batterie d'outils à destination des particuliers / agriculteurs / collectivités

- **Des contrats Natura 2000**
  - **Conditions d'éligibilité** : propriétaire ou ayant droit, structure
  - **Milieus ciblés** : ouverts non-agricoles, forestiers
  - **Diagnostic environnemental** au préalable : réalisé par la structure animatrice (localisation habitats, espèces et opérations prévues)
  - **Engagements sur 5 ans** : rémunérés / non rémunérés
  - **Montant des aides** : 80 à 100 % des dépenses éligibles
  - Dossier contrôlable (Fond Européens)
  - Parfois mise en place de suivi scientifique
  
- **Une charte Natura 2000 (cf diapos suivantes)**
  
- **Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur surfaces déclarées PAC**

# Exemple de contrat Natura 2000

## Fond de Sassay / Commune d'Ezy-sur-Eure

### Présentation générale du site

16 parcelles concernées : 5,48 Ha, dont 4,28 Ha concernés par les engagements Natura 2000

Au sein de l'ENS des Côtes pelées (4,42 Ha)

Parcelles communales

Convention de gestion avec le Conservatoire d'espaces naturels

Le site d'Ezy-sur-Eure constitue une des rares zones dans le sud de la Vallée de l'Eure où subsistent encore des pelouses calcicoles xéro-thermophiles (0,5 % de l'habitat H6210 du site), avec la présence d'espèces méridionales remarquables.

2 Habitats d'intérêt communautaire identifiés :

H6210 – Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

H6210(\*) – Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Sites d'orchidées remarquables)

+ de nombreuses espèces patrimoniales



(CenHN©)

Aperçu de la parcelle concernée par le contrat



Ecaïlle chinée



Murin à oreilles échanquées

en Normandie

RTEMENT DE  
Normandie

# Exemple de contrat Natura 2000

## Fond de Sassay / Commune d'Ezy-sur-Eure

### Objectifs de gestion et actions Natura 2000 mises en œuvre

Entité Constat	Objectifs	Habitat / Espèce visés	Numéro et intitulé de la mesure
<p>Pelouses calcaires globalement en bon état mais certains secteurs sont dominés par le Brachypode penné et embroussaillés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien des pelouses existantes.</li> <li>▪ Poursuivre la restauration des pelouses débroussaillées précédemment.</li> <li>▪ Reconstituer des pelouses.</li> <li>▪ Limiter l'envahissement par les arbustes et les rejets ligneux sur les pelouses et ourlets (un piquetage sera toutefois maintenu pour favoriser l'hétérogénéité du milieu).</li> <li>▪ Conserver/rétablir l'ensoleillement maximal et les conditions stationnelles chaudes favorables aux pelouses calcaires.</li> <li>▪ Favoriser l'hétérogénéité du milieu en maintenant des bosquets (fruticées) et des individus isolés.</li> <li>▪ Conserver/rétablir l'oligotrophie du sol</li> </ul>	<p>H6210(*) E1078* Chiroptères</p>	<p><b>Action E1</b> <b>(A32303R/N03Ri)</b> Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique</p> <p><b>Action E3</b> <b>(A32305R/N05R)</b> Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>



# La charte Natura 2000 : conditions d'engagement

## **Cahier des charges complémentaire des contrats Natura 2000**

(Tome 3 du Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure)

Engagements en fonction du type de milieu concerné et des activités

Engagement à la parcelle cadastrale

Engagement moral

La plupart des mesures sont des actions de gestion courante peu contraignantes

**Conditions d'éligibilité** : propriétaire ou ayant droit, structure

**Milieus ciblés** : tous types de milieux (ouverts ou forestiers)

**Adhésion volontaire** à des engagements et à des recommandations de types de « bonnes pratiques » sur les parcelles incluses dans le site

=> Reconnaissance d'un engagement en faveur des milieux et des espèces

**Engagements sur 5 ans**

**Exonération possible de la TFNB en contrepartie**

# L'évaluation des incidences Natura 2000

**Cette procédure concerne les projets susceptibles d'affecter les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000**

= Projets soumis à autorisation ou approbation administrative dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable le site Natura 2000 (cf listes)

- Un projet d'activité ou d'aménagement
- Un document de planification
- Une manifestation en milieu naturel (sportive, etc...)

Cette évaluation est de la responsabilité du pétitionnaire.

**Toutes les informations sur le site des services de l'Etat dans l'Eure :**

<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Politique-de-l-eau-et-de-la-nature/Nature/Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-2000>

- Liste des activités / projets soumis à évaluation des incidences
- Formulaire d'évaluation des incidences